

LE TERRAIN ET SES ABORDS :

Le terrain se situe sur la commune de Saint-Cyprien (66750), chemin de Villerase. Il est composé de 19 parcelles, cadastrées 000 section AM n° 256, 255, 254, 257, 293, 261, 267, 316, 265, 260, 266, 290, 315, 258, 259, 76, 268, 262 et 291 et totalise une superficie de 194 932 m².

Le terrain abrite 10 ha de serres en verre (devenues trop anciennes, elles seront remplacées), plusieurs locaux techniques et des hangars.

A l'Est de la parcelle, la Chapelle Saint-Etienne de Villerase se trouve en limite de propriété. Deux bassins de rétention appartenant à la Communauté de Communes Sud Roussillon mais utilisé par l'exploitation agricole pour un volume autorisé de 10 000 m³ existe aussi sur cette limite Est.

Au Sud une serre en verre de 39 000 m² et un bassin de rétention de 5 400 m³ existent.

A l'Ouest, la D22 borde le terrain. De l'autre côté de cette route se trouve la déchetterie Sud Roussillon.

Au sud se trouve le rond-point et l'aire de Covoiturage "porte de Saint Cyprien".

Les autres parcelles mitoyennes sont des terrains agricoles.

Le long de la route D22, une haie dense de lauriers existe.

En limite de propriété avec la Chapelle Saint-Etienne de Villerase,

plusieurs rangées de haies vives, d'arbres et arbustes de type méditerranéens existent.

Les serres et bâtiments existants sont déjà raccordés aux réseaux existants et les nouvelles serres qui remplaceront les anciennes utiliseront donc les branchements existants des serres à déposéées.

LE PROJET :

Le projet concerne le remplacement d'anciennes serres agricoles en verre au sein d'une exploitation agricole existante, par des serres de nouvelle génération en verre de type ModulAir, serre de type semi-fermée de Van der Hoeven.

Les serres seront utilisées, comme les anciennes, pour la plantation de tomates. Deux tranches seront prévues pour la réalisation de ce projet : la tranche 1 comprendra la serre 1 au Nord et la tranche 2 comportera la serre 2 au Sud.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN :

Sur l'emprise du projet, le terrain ne nécessite pas d'aménagement spécifique car le projet s'implante à l'emplacement des serres existantes préalablement démontées.

IMPLANTATION, ORGANISATION, COMPOSITION ET VOLUMES :

Les nouvelles serres s'implanteront sur l'emplacement des serres existantes préalablement démontées. Les nouvelles serres seront légèrement plus grandes que les anciennes tant qu'en hauteur qu'en largeur. Les faîtages des nouvelles serres seront orientés comme les faîtages des anciennes serres.

Le projet prend en compte la réglementation du PLU et se trouve à plus de 3 m et $L \geq H/2$ de la limite de propriété.

La hauteur sera de 7 m 60 par rapport au TN en bas de pente et 8 m 60 au faitage.

Les nouvelles serres fonctionneront avec les autres bâtiments existants comme le faisaient les anciennes serres.

Les EP seront recoltés et renvoyés vers les bassins de rétention existants sur les parcelles mitoyennes prévues à cet effet.

TRAITEMENT DES LIMITES :

Le traitement des limites est existant et non modifié.

MATÉRIAUX ET COULEURS :

Les nouvelles serres seront, comme les anciennes, en verre pour les parois et les toitures. La structure sera métallique en tubes galvanisés.

L'angle Nord-Est de la Serre 1 (Tranche 1) sera habillé en panneaux sandwich de couleur blanc-crème RAL 9010 en façade et en toiture.

TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES :

Des arbres de type méditerranéens, des haies et des arbustes sont existants et non modifiés sur la parcelle.

Sur la limite nord, une rangée végétale sera plantée permettant de atténuer la vue sur la serre 1 depuis la route.

TRAITEMENT DES ACCÈS :

L'accès existant depuis la rue n'est pas modifié.

GRUPE 3D	PC 4	SOC COOP AGRICOLE SUD ROUSSILLON, EARL LA CATALANE, EARL COTE RADIEUSE, EARL MARAICHES DU ROUSSILLON, EARL TOM VILLE	Projet de renouvellement de serres agricoles
	Juin 2023		
	éch.: /		
66750 SAINT CYPRIEN		NOTICE	
RASPAUD Thierry Architecte D.P.L.G. Tel :04 68 89 20 38 - 4 Carrer de l'Empresa - 66740 VILLELONGUE DELS MONTS 2120			